

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2018



UV GERMI

Société Anonyme au capital de 386 286,90 euros

SIRET : 519 114 235 00012

RCS 519 114 235

Adresse : Zac de La Nau 19240 SAINT-VIANCE

Tel : 05.55.88.18.88

Site internet : www.uvgermi.fr

SOMMAIRE

1 / PRESENTATION DE LA SOCIETE.....	4
2 / RAPPORT DE GESTION.....	4
<u>2.1. PARTICIPATION DES SALARIES.....</u>	4
2.1.1 IMPÔT SUR LES SOCIETES	4
2.1.2 RESULTAT NET.....	4
<u>2.2 LE BILAN.....</u>	4
2.2.1 ACTIF.....	4
2.2.1.1 Actif immobilisé.....	5
2.2.1.2 Actif circulant.....	6
2.2.2 PASSIF.....	6
2.2.2.1 Situation nette.....	6
2.2.2.2. Emprunts et dettes.....	6
2.2.3 TRESORERIE.....	7
<u>2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE.....</u>	7
2.3.1. Opération sur le capital	7
2.3.2 Filiales et participations.....	7
2.3.3 Faits marquants de l'exercice.....	7
2.3.4 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....	8
2.4 <u>PRESENTATION DES COMPTES.....</u>	8
2.5 <u>DIVIDENDES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES</u>	9
2.6 <u>DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT.....</u>	9
2.7 <u>ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT</u>	10
2.8 <u>Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....</u>	11
2.9 <u>Délais de paiement fournisseurs et clients au 31/12/2018</u>	12
2.10 <u>Evolution prévisible de la situation de la société (article L. 332-1 II)</u>	12
3 / DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE.....	14
3.1 <u>Répartition du capital et des droits de vote au 31/12/2018.....</u>	14

3.2 <u>Actions et valeurs mobilières</u>	14
3.3 <u>Attribution de bons de souscriptions d'actions</u>	15
3.4 <u>Attribution d'actions gratuites</u>	15
3.5 <u>Attribution d'options de souscriptions et / ou d'achat d'actions</u>	15
3.6 <u>Actions propres</u>	15
4 / INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE	15
5 / RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	15
5.1 <u>Gouvernance de la Société</u>	15
5.2 <u>Conventions avec les parties liées</u>	19
5.3 <u>Tableau des délégations</u>	20
6 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	23
7 / ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018	28
8 / DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	59

1/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

Description de l'activité de UV GERMI

Basée à Saint-Viance près de Brive, UV GERMI est une société anonyme française spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'appareils utilisant la technologie des rayons ultraviolets (UV), à des fins de dépollution de l'eau (eaux usées ou non, issues ou à destination des activités humaines ou industrielles), de l'air (dépollution des sites industriels ou à usages collectifs) et des surfaces (pour les industries pharmaceutiques ou agro-alimentaires, notamment).

La Société, créée en 2010, bénéficie de la grande expérience de son dirigeant André Bordas qui dès 1995, convaincu du potentiel de la technologie UV avait conçu et fabriqué des réacteurs de traitement UV destinés à la dépollution des eaux de culture sous serre. En effet, la technologie UV est une technologie de dépollution « physique », grâce à laquelle il n'est pas nécessaire de recourir à des traitements chimiques inadaptés à ce type de culture.

La société compte 30 collaborateurs à la date du présent document.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 21 juillet 2017.

Adresse du siège social : Zac de La Nau – 19240 SAINT-VIANCE

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 519 114 235 RCS de Brive

2/ RAPPORT DE GESTION

2.1 PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés dans le capital s'élève à 0,06%.

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas à la date du 31 décembre 2018, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés.

2.1.1 IMPÔT SUR LES SOCIETES

Au 31 décembre 2018, le crédit d'impôt est de 192 K€ contre 77 K€ au 31 décembre 2017.

2.1.2 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2018, le résultat net s'élève à <361>K€ contre <186> K€ au 31 décembre 2017.

2.2 LE BILAN

2.2.1 ACTIF

2.2.1.1 Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 346 K€ au 31 décembre 2018 contre une valeur nette comptable de 358 K€ au 31 décembre 2017.

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 364 K€ au 31 décembre 2018 contre une valeur nette comptable de 163 K€ au 31 décembre 2017.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 260 K€ contre 186 K€ au 31 décembre 2017 et représentent des frais de recherche et développement qui figurent à ce poste, jusqu'à la date de la première commercialisation du produit réalisé dans le cadre des travaux de R & D.

Les autres participations s'élèvent à 122 K€, et correspondent :

- à la prise de participation au capital de la société OSHUN, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS d'Aix En Provence, sous le numéro 832 551 089. En date du 17 décembre 2018, deux nouveaux actionnaires sont rentrés au Capital de la Société Oshun.

Les actionnaires sont :

- **Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale**, société anonyme d'économie mixte au capital social de 3.762.800 euros, dont le siège social est situé Château du Tholonet, Le Tholonet, CS 70064, 13182 Aix-en-Provence Cedex 5, immatriculée sous le numéro 057 813 131 RCS Aix-en-Provence, (**SCP**) ;
- **Maintenance Informatique Organisation et Services**, société par actions simplifiée au capital social de 320.000 euros, dont le siège social est situé 645, rue Mayor de Montricher, Tech'Indus B-ZI d'Aix, 13793 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée sous le numéro 340 620 368 RCS Aix-en-Provence, (**MIOS**) ;
- **CAAP Création** société par actions simplifiée au capital social de 15.000.000 euros, dont le siège social est situé 25, chemin des Trois Cyprès, 13097 Aix-en-Provence, Cedex 2, immatriculée sous le numéro 484 916 218 RCS Aix-en-Provence, (**CAAP Création**) ;
- **FPS danone.communities**, fonds d'investissement professionnel spécialisé, représenté par sa société de gestion, Omnes Capital, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 37, rue du Rocher, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 428 711 196 RCS Paris, (**DC**).

La nouvelle composition du capital social est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Pourcentage de participation
SCP	3.000	45,09 %
MIOS	1.000	15,03 %
UV Germe	1.000	15,03 %
DC	1.626	24,44 %
CAAP Création	27	0,41 %
TOTAL	6.653	100,00 %

A la création de la filiale UV GERMI MIDDLE EAST dont UV GERMI détient 100 % du capital social, représentant 22 069 euros.

Les autres titres immobilisés à hauteur de 102 K€ sont les actions propres acquises par la société dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès de la société TSAF, Tradition Securities and Futures. Pour rappel, lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité le 21 juillet 2017, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 150 000 € en espèces.

Au 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 23 150 actions UV GERMI ;
- 44 858,69, € en espèces.

Pour rappel, au 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 14 552 actions UV GERMI
- 77 074,95 € en espèces.

Il est comptabilisé au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation à hauteur de 11 K€, pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2018.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement et d'une avance financière à la filiale UVGERMI MIDDLE EAST pour 90 K€.

2.2.1.2 Actif circulant

Le stock de matières premières s'élevait à 885 K€ au 31 décembre 2018 contre 675 K€ au 31 décembre 2017.

Les travaux en cours représentaient 263 K€ au 31 décembre 2018 contre 275 K€ au 31 décembre 2017.

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent à une valeur nette comptable de 788 K€ au 31 décembre 2018 contre 838 K€ au 31 décembre 2017, après prise en compte d'une dépréciation à hauteur de 98 K€.

2.2.2 PASSIF

2.2.2.1. Situation nette

Les capitaux propres s'élèvent à 6 133 K€ au 31 décembre 2018 contre 6 494 K€ au 31 décembre 2017.

2.2.2.2. Emprunts et dettes

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 720 K€ dont 564 K€ à échéance de 1 à 5 ans.

Les dettes financières diverses, à hauteur de 178 K€ comprennent une avance en compte courant de BORDAS SARL d'un montant de 140 K€, assortie d'intérêts sur compte courant de 36 K€.

Les dettes fournisseurs représentaient 750 K€ au 31 décembre 2018, contre 545 K€ au 31 décembre 2017.

Les dettes fiscales et sociales sont de l'ordre de 275 K€ au 31 décembre 2018, contre 254 K€ au 31 décembre 2017.

2.2.3 TRESORERIE

La trésorerie nette s'élève à 4 365 K€ au 31 décembre 2018, contre 5 167 K€ au 31 décembre 2017.

2.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

2.3.1 Opération sur le Capital

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice 2018.

2.3.2 Filiales et participations

Depuis le 21 septembre 2017, la société a pris une participation au capital de la société OSHUN, société par actions simplifiée au capital de 500 K€, immatriculée au RCS d'Aix En Provence, sous le numéro 832 551 089 à hauteur de 15,03 % (soit 100 K€). Les autres actionnaires de la SAS OSHUN sont la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale à hauteur de 45,09 % et la Société Maintenance Informatique Organisation et Services (MIOS) à hauteur de 15,03 %. En décembre 2018, la Société OSHUN a vu son capital restructuré avec l'entrée de Danone Communities à hauteur de 24,44 % et CAAP Création à hauteur de 0,41 % (cf. paragraphe 2.2.2.1).

Depuis le 24 mai 2018, la filiale UV GERMI MIDDLE EAST FZE est officiellement enregistrée auprès du Gouvernement de Dubaï. UV GERMI détient 100 % du capital de sa filiale.

2.3.3 Faits marquants de l'exercice

UV GERMI a participé pour la troisième fois à l'International Water Summit (IWS) à Abu Dhabi. A l'occasion de la sixième édition de ce Sommet, l'équipe d'UV GERMI a consolidé sa présence et renforcé ses liens avec les acteurs majeurs du secteur de l'environnement. Cette année, la société a rencontré près de 80 sociétés, ce qui a conforté le besoin d'implantation de sa filiale à Dubaï afin de répondre mieux et plus rapidement, aux attentes de ces prospects.

Pierre-Jean VIALLE, Docteur en thermique spécialisé dans la ventilation et le traitement de l'air, a rejoint UV GERMI au poste de Directeur Recherche & Développement depuis le 8 janvier 2018. Le Docteur Pierre-Jean VIALLE compte plus de 20 années d'expérience en R&D, à des postes de management au sein d'institutions telles le Centre Technique des Industries Aérauliques et Thermiques (CETIAT) et de la Compagnie Industrielle d'Application Thermiques (CIAT), branche du groupe international UTC.

Forte de sa croissance en France, UV GERMI a poursuivi sa stratégie d'internationalisation avec la création de sa filiale UV GERMI MIDDLE EAST, à Dubaï. L'ensemble des solutions développées par UV GERMI couvre les besoins de dépollution de l'eau, de l'air et des surfaces, exprimés par les acteurs publics et privés du Moyen-Orient. Dans ce contexte, le Groupe travaille d'ores et déjà avec d'importants clients des secteurs hôtelier, hospitalier et du traitement de l'eau.

UV GERMI a participé à AQUA 2018, évènement majeur de l'Aquaculture co-organisé par l'European Aquaculture Society (EAS) et la World Aquaculture Society (WAS), du 25 au 29 août 2018 à Montpellier. Ce salon a été l'occasion de présenter des solutions innovantes de traitement de l'eau, développées afin de répondre aux attentes d'un marché en croissance continue, mettre en lumière la nouvelle gamme PEHD (Polyéthylène Haute Densité) destinée à l'eau de mer, et rencontrer tous les professionnels de l'aquaculture.

UV GERMI a annoncé l'ouverture de son Centre de Recherche et d'Innovation, visant à accélérer la R&D. Ce nouvel espace de 400 m² dispose de laboratoires entièrement équipés où les cinq chercheurs d'UV GERMI vont concevoir et tester les futures innovations. La recherche est un élément clé de la stratégie d'UV GERMI qui y consacre 20 % de son chiffre d'affaires.

L'accélération des travaux de Recherche et de Développement a permis de déposer un brevet international sur une nouvelle solution d'épuration de l'air répondant à un besoin de santé publique : le GERMI AIRCLEAN. Cette application est un dispositif d'épuration d'air dédié aux grands volumes intérieurs, comme un hall de laboratoire, d'industrie agro-alimentaire, d'espaces accueillant du public. L'air est traité pour enlever les particules fines, les odeurs et les polluants aéroportés comme les COV, les bactéries, les virus et les moisissures, afin de rendre l'environnement intérieur confortable et sain. Cet appareil fait d'ores et déjà l'objet d'un projet de grande envergure pour l'équipement de locaux accueillant du public, avec de belles perspectives commerciales.

UVGERMI MIDDLE EAST, filiale d'UV GERMI, a participé au salon WETEX 2018, salon international de l'eau, de l'environnement et des technologies de l'énergie, du 23 au 25 octobre au Centre International des Congrès de Dubaï. Ce salon a permis à la société de conforter sa présence aux Emirats, développer des relations commerciales, et présenter les dernières innovations aux décideurs de la région et du monde.

UV GERMI était présent au salon ACTIONARIA les 22 et 23 novembre à Paris. A la rencontre de ses actionnaires, cet évènement a été l'occasion pour UV GERMI de dialoguer avec ses investisseurs individuels, commenter son activité, et évoquer sa stratégie et ses perspectives de croissance sur les différents marchés.

2.3.4 Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2018

Aucun événement important n'est survenu depuis le 31 décembre 2018.

2.4 PRESENTATION DES COMPTES

Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 150 702 euros contre 4 756 005 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 8,30 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 330 654 euros contre 215 704 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 10,25 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 560 750 euros contre 1 599 218 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 2,41 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 295 104 euros contre 1 732 342 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 32,49 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 67 983 euros contre 51 580 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 31,80 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 295 373 euros contre 1 212 942 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 6,80 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 502 194 euros contre 475 287 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 5,66 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 36 personnes contre 28 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 206 590 euros contre 154 244 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 33,94 %.

Le montant des autres charges s'élève à 2 265 euros contre 2 325 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 2,58 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 5 930 258 euros contre 5 227 938 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 13,43 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 448 903 euros contre - 256 228 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 2 171 euros (- 5325 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à - 451 074 euros contre - 261 553 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 102 823 euros contre - 1 955 euros pour l'exercice précédent ;
- d'un crédit d'impôt sur les sociétés de 192 688 euros contre un crédit d'impôt sur les sociétés de 77 110 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par une perte de 361 208 euros contre une perte de 186 398 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 8 081 470 euros contre 8 137 814 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 361 208,43 euros.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit 361 208 euros, au compte Report à nouveau, portant ce dernier d'un montant débiteur de 11 092,03 euros à un montant débiteur de 372 300,03 euros.

2.5 Dividendes au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.6 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 20 213 euros.

2.7 Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société s'est significativement investie en matière de recherche et de développement, notamment dans les domaines suivants :

- Déchloration,
- Traitement de l'air des cabines d'avion,
- Oxydation avancée sur les phénols,
- Spectrophotomètre en ligne,
- Germe reuse,
- Skid de traitement des produits phytosanitaires : OPTIO,
- Gestion à distance,
- Désinfection de vestiaires,
- Nettoyeur UV pour les tonneaux,
- Appareil destiné au canal ouvert,
- Germe Airclean.

Les bases éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation représentent 692 269 K€ pour l'exercice.

L'avancement des projets de recherche est conforme aux attentes de la Société, que ce soit sur la finalisation des projets existants ou sur la poursuite de l'élargissement de la gamme de produits.

2. 8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R225-102-1 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices se présente comme suit :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	386 287	386 287	73 658	73 658	69 241
b) Nombre d'actions émises	2 575 246	2 575 246	1 473 162	1 473 162	1 384 816
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 150 702	4 756 005	4 419 001	4 255 750	3 347 677
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-339 023	-109 142	-218 221	-84 972	102 024
c) Impôt sur les bénéfices	-192 688	-77 110	-99 245	-73 320	-87 291
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-146 335	-32 032	-118 976	-11 652	189 315
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-361 208	-186 398	-239 799	-98 269	135 125
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-0	-0	-0	-0	0

b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0	-0	-0	-0	0
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	36	28	26	25	24
b) Montant de la masse salariale	1 295 373	1 212 942	1 025 879	950 983	776 688
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	502 194	475 287	407 440	385 619	299 146

2.9 Délais de paiement fournisseurs et clients au 31/12/2018

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombres de factures concernées	249				31	194,00					52,00
Montant total des factures concernées HT	613 953	31 474 €	10 112		41 586	553 234	31 369	33 426		16 950	81 745 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	12,78%	0,66%	0,21%		0,87%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						10,74%	0,61%	0,65%		0,33%	1,59%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					Délais légaux					

2.10 Evolution prévisible de la situation de la société (article L. 332-1 II)

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe compte poursuivre son développement grâce aux investissements opérés en 2018.

La réorganisation commerciale en France permet d'adresser les savoir-faire sur l'ensemble du territoire et de mieux répondre à la demande du marché.

Dotée d'un nouveau laboratoire à la pointe des nouvelles technologies, l'équipe R&D renforcée a pu concrétiser en 2018 le dépôt d'un brevet international sur la solution GERMI AIRCLEAN, gamme d'appareils destinés à la dépuración de l'air, répondant aux strictes exigences réglementaires et offrant un important relais de croissance.

En Arabie Saoudite et au Maghreb, les études et négociations commerciales s'intensifient sur des projets de grande envergure. L'ouverture de la filiale à Dubaï permet de positionner UV GERMI MIDDLE EAST sur de nouveaux marchés et de faciliter les échanges avec les acteurs du Moyen Orient.

OSHUN a vu son capital restructuré avec l'entrée de Danone Communities et CAAP Création, ouvrant ainsi de belles perspectives d'accélération sur le marché africain.

La société est désormais structurée pour répondre à la forte croissance attendue sur la période 2019-2021.

3/ DETENTION DU CAPITAL SOCIAL ET DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE

3.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31/12/2018

	Nombre d'actions Droit de vote simple	Nombre d'actions Droit de vote double	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
André Bordas	18 416	720 000	738 416	1 458 416	28,67%	37,03%
Bernadette Bordas		360 000	360 000	720 000	13,98%	18,28%
Sandrine Lavialle		400	400	800	0,02%	0,02%
SARL Bordas*	18 416	120 000	138 416	258 416	5,37%	6,56%
Concert Bordas	36 832	1 200 400	1 237 232	2 437 632	48,04%	61,89%
C. Chansiaud		400	400	800	0,02%	0,02%
P. Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
J.F. Bordas		400	400	800	0,02%	0,02%
C. Ribes	9 208		9 208	9 208	0,36%	0,23%
Actionnaires TEPA***	88 350	183 212	271 562	454 774	10,55%	11,48%
Auto-détention	23 150		23150	0	0%	0%
Public****	1 032 894		1 032894	1 041 492	40,44%	26,46%
Total	1 190 434	1 384 812	2 575 246	3 960 058	100,00%	100,00%

* Le capital de la SARL Bordas est détenu à 40% par Monsieur André Bordas, 50% par Madame Sandrine Lavialle (née Bordas), et 10% par Madame Bernadette Bordas. Madame Sandrine Lavialle est gérante de la société.

*** Actionnaires dits TEPA ayant investi dans la société au cours des exercices 2014 et 2015.

**** *y compris 9.208 actions nouvelles souscrites par M. Christian Ribes, administrateur de la société.

A la connaissance de la Société et à la date d'établissement du présent document, il n'existe aucun autre actionnaire, détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote.

Depuis la première admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth, il a été institué un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis trois ans au moins.

3.2 Actions et valeurs mobilières

A la date du présent document, la Société n'a émis aucun titre donnant accès au capital.

3.3 Attribution de bons de souscriptions d'actions

Aucune attribution de bons de souscriptions d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.4 Attribution d'actions gratuites

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.5 Attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions

Aucune attribution d'options de souscriptions et/ou d'achat d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.6 Actions propres

- Au cours de l'exercice 2018, la société a procédé à l'acquisition de 36 037 de ses propres actions, pour un montant de 171 125,89 € et en a cédé 27 439, pour un montant de 138 909,58 € au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209, dégagant une moins-value de 605,29 €.
- Le prix moyen pondéré par action est de 5,0113 € et le prix FIFO à 4,8747 €.
- Au 31 décembre 2018, la société détient 23 150 de ses propres actions valorisées à 4,4297 €, soit 102 547,55 €.

Au 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 23 150 actions UV GERMI ;
- 44 858,69, € en espèces.

Pour rappel, au 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 14 552 actions UV GERMI ;
- 77 074,95 € en espèces.

4/ INFORMATION SUR LES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

A l'occasion de l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris le 21 juillet 2017, UV GERMI avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Base enregistré le 29 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 17-307, et disponible sur son site internet. Les éléments n'ont pas évolué à ce jour.

5/ RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 Gouvernance de la Société

Président Directeur Général Monsieur André BORDAS

Directeur Général Délégué Madame Sandrine BORDAS

Administrateurs :

- Madame Bernadette BORDAS
- Madame Corinne CHANSIAUD*
- Monsieur Christian RIBES

* Il est précisé que Madame Corinne CHANSIAUD est titulaire d'un contrat de travail avec la Société, en qualité de contrôleur financier.

Choix du mode de direction générale

Lors du Conseil en date du [16 avril 2014], les administrateurs ont décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur André BORDAS assume la Direction Générale de la Société.

Le tableau ci-après précise les dates et conditions de nomination des membres du Conseil d'administration et de la direction générale.

Nom	Mandat	Principales fonctions dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Dates de début et de fin de mandat
Monsieur André Bordas	Président du Conseil d'administration et directeur général	Président du Conseil d'administration et directeur général	Gérant de la société civile immobilière Bridal et gérant du groupement foncier agricole 2B	Nommé administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nommé président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration en date du 16 avril 2014 pour une durée de six ans et directeur général par le Conseil d'administration en date du 17 avril 2014 pour une durée illimitée.
Madame Bernadette Bordas	Administrateur	Néant	Gérant de la société civile immobilière Bridal Responsable comptable de la S.A.R.L. Bordas	Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Madame Corinne Chansiaud	Administrateur	Contrôleur financier	Aucune	Nommée administrateur aux termes de l'assemblée générale du 16 avril 2014 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Monsieur Christian Ribes	Administrateur	-	Président SAS ARBOWATTS	Nommé administrateur aux termes de l'assemblée générale du 11 mai 2017 pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos écoulé.
Madame Sandrine BORDAS	Directeur général délégué	-	Directrice SARL BORDAS	Nommé Directeur Général Délégué aux termes du Conseil d'Administration du 14 novembre 2018 pour une durée illimitée

Autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux

Nom	Nature du mandat	Société
Monsieur André Bordas	Gérant	SCI Bridal
	Gérant	GFA 2B
Madame Bernadette Bordas	Gérant	SCI Bridal
Madame Corinne Chansiaud	-	-
Monsieur Christian Ribes	Président	SAS Arbowatts
	Président	FIBOIS Nouvelle Aquitaine
	Co-Gérant	Group ^t Forestier « Les Mille Sources »
	Président	BoisLim
	Vic-Président / Trésorier	France Bois Régions
	Administrateur	SA Bontat
	Président	APROFOR Sté de Caution Mutuelle Banque Populaire
	Administrateur	Centre de Valorisation des Agro-ressources
	Gérant	Groupement Forestier ILIOS
	Référent filière bois	Banque de France
Administrateur	Xylofutur	
Madame Sandrine Bordas	-	-

5.2 Conventions avec les parties liées

Conventions conclues antérieurement et poursuivies sur l'exercice :

- **Convention de compte courant d'actionnaire avec la SARL BORDAS (actionnaire de la Société à hauteur de 6.56%) :**

Une avance en compte courant a été consentie à la Société pour un montant initial de 300 000 euros par la société SARL Bordas (dont Monsieur André BORDAS et Madame Bernadette BORDAS sont associés). Le solde au 31 décembre 2018 était d'un montant de 176 689 euros (dont 36 689 euros d'intérêts capitalisés), étant précisé que les intérêts supportés par la Société au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à une somme de 2 058 euros.

- **Crédit vendeur accordé par la SARL BORDAS :**

Un crédit vendeur a été consenti à la Société par la société SARL BORDAS d'un montant initial de 50 000 euros lors de la cession, en date du 11 février 2010, de la branche d'activité de conception, fabrication de matériels industriels liés à la technologie des ultraviolets (à l'origine de l'activité de la Société), d'une durée de sept ans, rémunéré au taux annuel de 2%, dont l'intégralité était remboursée au 31 décembre 2017.

- **Convention de compte courant d'actionnaire avec Monsieur André BORDAS (actionnaire de la Société à hauteur de 37,03%) :**

Le compte courant d'associé dans la Société par Monsieur André BORDAS s'élevait au 31 décembre 2018 la somme de 2 180,55 €.

Nouvelles conventions conclues en 2018

Une avance de trésorerie a été accordée à la filiale UV GERMI MIDDLE EAST pour un montant de 90 153,88

Nomination/Renouvellement des Commissaires aux Comptes

La société GRANT THORNTON, a été nommée en tant que Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5.3 Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence et autorisations en cours de validité en matière d'augmentation de capital, accordées par les assemblées générales mixtes du 11 mai 2017 et 28 juin 2018 :

	Date de l'AGE	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation au cours de l'exercice
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	11/05/2017	26 mois	1% du capital social existant à la date de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2017	Néant
Emission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription	11/05/2017	26 mois	Actions : 300.000 euros - Titres de créance : 15 millions d'euros	Néant
Emission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public	11/05/2017	26 mois	Actions : 300.000 euros (**) - Titres de créance : 15 millions d'euros (***)	Néant
Emission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	11/05/2017	26 mois	Actions : 300.000 euros (**) dans la limite de 20% du capital social par an - Titres de créance : 15 millions d'euros (***)	Néant
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	11/05/2017	26 mois	15% de l'émission initiale	Néant
Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	11/05/2017	26 mois	300.000 euros	Néant

Autorisation à donner au conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions	11/05/2017	38 mois	10% du capital social existant à la date de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2017	Néant
Autorisation à donner au conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	28/06/2018	38 mois	10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de l'Assemblée Générale du 28 juin 2018	Néant

(**) Plafond commun

(***) Plafond commun

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour rappel, la société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

CENSEURS

L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq.

La durée de leurs fonctions est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

MODIFICATION DES STATUTS

La modification des statuts se fait dans les conditions prévues par la réglementation.

6/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Société **UV GERMI**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires de la société UV GERMI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UV GERMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultat d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société UV GERMI par l'assemblée générale du 8 février 2017.

Au 31.12.2018, Grant Thornton était dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 24 mai 2019

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Christophe Bonte
Associé

7 / ANNEXES

AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2018

	Montant	Amort. Prov	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Bilan - Actif en euros				
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	566 621	328 051	238 770	248 752
Concessions, brevets, droits similaires	31 618	29 018	2 600	4 937
Fonds commercial	105 000		105 000	105 000
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	98 929	68 927	30 002	25 858
Autres immobilisations corporelles	547 625	213 002	334 623	137 382
immobilisations en cours	260 907		260 907	186 833
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	122 069	11 568	110 501	100 000
Créances rattachées à des participations	90 154		90 154	
Autres titres immobilisés	102 548		102 548	70 937
Prêts				
Autres immobilisations financières	150		150	150
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 925 621	650 566	1 275 255	879 849
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	885 550		885 550	675 846
En cours de production de biens	263 761		263 761	275 059
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	7 061		7 061	35 147
Clients et comptes rattachés	887 212	98 730	788 482	838 686
Autres créances				153
Personnel	382		382	814
Etat, impôt sur les bénéfices	241 517		241 517	124 496
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	36 040		36 040	29 327
Autre	140 863		140 863	73 223
Capital souscrit et appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 366 172		4 366 172	5 168 256
Charges constatées d'avance	76 387		76 387	36 958
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 904 945	98 730	6 806 215	7 257 965
Prime de remboursemetn des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	8 830 566	749 296	8 081 470	8 137 814

Bilan - Passif en Euros**CAPITAUX PROPRES**

Capital social ou individuel	386 287	386 287
Primes d'émissions, de fusion, d'apport	6 112 733	6 112 733
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 924	6 924
Autres réserves		175 306
Report à nouveau	- 11 093	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	- 361 208	- 186 398

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

6 133 643 6 494 852

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

6 250

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

- 6 250

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS**DETTES**

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts

719 752 571 940

Découverts, concours bancaires

419 327

Emprunts et dettes financières diverses

Divers

Associés

178 870 176 812

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

15 122 16 806

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

750 349 545 385

Dettes fiscales et sociales

Personnel

96 348 86 557

Organismes sociaux

132 337 133 355

Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

7 416 4 545

Autres impôts, taxes et assimilés

38 774 30 096

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

50 000

Autres dettes

8 440 16 392

COMPTES DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance

4 497

TOTAL DETTES

1 947 827 1 636 712

Ecart de conversion passif

TOTAL PASSIF

8 081 470 8 137 814

Compte de résultat en euros

Production vendue de biens	5 075 324	4 593 133
Production vendue de services	75 377	162 873
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 150 701	4 756 006
Production stockée	- 11 297	22 294
Production immobilisée	190 167	155 280
Subventions d'exploitation	112 898	5 703
Reprise sur amortissements et provision, transferts de charges	28 912	27 744
Autres produits	9 974	4 683
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 481 355	4 971 710
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 770 454	1 620 480
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	- 209 704	21 262
Autres achats et charges externes	2 295 104	1 732 342
Impôts, taxes et versements assimilés	67 983	51 580
Salaires et traitements	1 295 373	1 212 942
Charges sociales	502 194	475 287
Dotations aux amortissements sur immobilisations	193 377	144 119
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	13 213	10 125
Autres charges	2 264	2 325
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 930 258	5 227 938
RESULTAT D'EXPLOITATION	448 903	256 228
Produits financiers	16 521	2 408
Charges financières	18 692	7 733
RESULTAT FINANCIER	2 171	5 325
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	451 074	261 553
Produits exceptionnels		9 747
Charges exceptionnelles	102 822	11 702
RESULTAT EXCEPTIONNEL	102 822	1 955
Impôts sur les bénéfices	192 688	77 110
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	361 208	186 398

Annexe des comptes annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Note 1 Présentation de l'activité et des évènements majeurs

1.1 Informations relatives à la Société et à son activité

1.2 Evènements marquants

Note 2 Principes règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

2.2 Immobilisations incorporelles

2.3 Immobilisations corporelles

2.4 Immobilisations financières

2.5 Stocks et en-cours

2.6 Créances

2.7 Valeurs mobilières de placement

2.8 Opérations en devises étrangères

2.9 Provisions pour risques et charges

2.10 Indemnité de départs à la retraite

2.11 Emprunts

2.12 Subventions publiques à recevoir

2.13 Chiffre d'affaires

2.14 Frais de recherche et développement

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

2.16 CICE

2.17 CIR

Note 3 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 4 : Stocks

Note 5 : Créances

5.1 Créances clients

5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Note 6 : Comptes de régularisation

Note 7 : Capitaux propres

7.1 Variation des capitaux propres

7.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

7.3 Distribution de dividendes

Note 8 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Note 9 : Avances conditionnées

Note 10 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Note 11 : Emprunts et dettes financières divers

11.1 Compte courant André Bordas

11.2 Compte courant Sarl Bordas

Note 12 : Echéances des dettes à la clôture

Note 13 : Détail des charges à payer et des produits à recevoir

Note 14 : Chiffre d'affaires

Note 15 : Transfert de charges

Note 16 : Produits et charges financiers

Note 17 : Produits et charges exceptionnels

Note 18 : Impôts sur les bénéfices

Note 19 : Parties liées

19.1 Transactions avec des parties liées

19.2 Rémunérations des dirigeants

Note 20 : Engagements donnés

20.1 Indemnité de départ à la retraite

20.2 Compte personnel de formation (« CPF »)

20.3 Location financement et location simple

20.4 Baux commerciaux

20.5 Nantissement du fonds de commerce

20.6 Autres engagements financiers

Note 21: Effectifs

Note 22 : Gestion et évaluation des risques financiers

22.1 Risque de taux d'intérêt

22.2 Risque de crédit

22.3 Risque de change

Note 23 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

Note 24 : Evènements postérieurs à la clôture

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 081 470,08 €.

Le résultat net comptable est une perte de 361 208,43 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25 avril 2019 par les dirigeants.

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en janvier 2010, la société UV GERMI développe des solutions permettant de dépolluer les eaux (usées, potables), l'air et de réaliser le traitement de surfaces industrielles basée sur la technologie des rayonnements ultraviolet

UV GERMI propose des installations complètes standards (réacteurs, machinerie...) et des réalisations sur-mesure en fonction des spécificités clients.

La société UV GERMI est ci-après dénommée la « Société ».

Le chiffre d'affaires de la société s'est élevé à 5 150 K€, contre 4 756 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, enregistrant une progression de 8,30%.

Ventilation du chiffre d'affaires

Nature du chiffre d'affaires	France	Exportation	Total	
Vente de produits finis	4 664 247	411 077	5 075 324	98,54%
Vente de produits résiduels	522		522	0,01%
Prestations de services	47 724	3 517	51 241	0,99%
Produits des activités annexes	19 976	4 160	24 136	0,47%
Total	4 731 947	418 754	5 150 701	100,00%

1.2 Evènements marquants

La Société UV GERMI a ouvert une filiale lui appartenant à 100 %, à Dubaï, en date du 13 mars 2018.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes

Les comptes de la société UV GERMI ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements émis ultérieurement par l'Autorité des Normes Comptables).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

Méthodes préférentielles adoptées par la Société

La société a appliqué les méthodes préférentielles suivantes :

- enregistrement des frais liés aux levées de fonds en moins de la prime d'émission (article L232-9 du Code de Commerce et avis du CU CNC n°2000-D du 21 décembre 2000), cf. note 7.1,
- capitalisation des coûts de développement à compter de l'exercice 2014 (article 212-3 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général), cf. notes 2.2 et 3.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées d'un fonds de commerce, de licences de logiciels et de frais de développement capitalisés.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Fonds de commerce

Conformément à l'article 212-3.2 du règlement ANC 2014-3 relatif au Plan Comptable Général, sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Frais de développement

Conformément à l'article 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- b) l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- c) la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- d) la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- f) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

Les projets de développement figurent en immobilisations en-cours jusqu'à la date de première commercialisation du produit.

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

Durées et modes d'amortissement

Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

<i>Éléments</i>	<i>Durées / mode d'amortissement</i>
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Frais de développement	4 à 5 ans – Linéaire
Fonds de commerce (technologie ultra-violets)	Durée d'utilisation non limitée

Test de dépréciation des fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 214-15 du Plan Comptable Général, pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, un test de dépréciation a été réalisé au 31/12/2018. Il en ressort une valeur actuelle de la société supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société. Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

<i>Éléments</i>	<i>Durées / modes d'amortissement</i>
Matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Stands	5 à 8 ans – Linéaire
Agencements des locaux	5 à 10 ans – Linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans – Linéaire
Mobilier	5 à 8 ans – Linéaire

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.8 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.9 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.10 Indemnité de départs à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

Cf. Note 20.1

2.11 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

2.12 Subventions publiques à recevoir

Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 11

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.13 Chiffre d'affaires

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- Ventes internationales : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez UV GERMI (incoterms : Ex Works) ou lors de l'arrivée au port de la marchandise (incoterms : CIF (Cost Insurance and Freight))
- Ventes d'installations standards à des distributeurs et de pièces de rechanges :
 - le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez UV GERMI (incoterms : Ex Works). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- Ventes d'installations sur-mesure :
 - les prestations du bureau d'étude sont facturées lors de la livraison de l'étude ;
 - la reconnaissance du revenu d'une installation sur-mesure intervient lors de la mise en service de l'installation. Une retenue de garantie peut être prévue dans certains cas et remboursée à l'issue d'une période définie contractuellement.

2.14 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges.

Les frais de développement remplissant les critères énoncés à la note 2.2 sont capitalisés.

2.15 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le Résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le Résultat exceptionnel.

2.16 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Au titre de l'année civile 2018, le CICE sollicité par l'entreprise s'élève à un montant de 4 829 €. Ce crédit d'impôt est calculé sur la base des rémunérations éligibles au titre de ladite année civile, il sera imputé sur l'impôt société ou si celui-ci est insuffisant fera l'objet d'une demande de remboursement.

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel et améliore ainsi le résultat d'exploitation.

2.17 Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche depuis sa création.

Au titre de l'exercice 2018, UV GERMI a comptabilisé un montant de CIR de 158 564 €, et un montant de CII de 29 324 €.

Note 2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes des immobilisations (Montants en euros)	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Reclassements		31/12/2018
				Transfert		
Frais d'établissement et de développement	452 671				114 150	566 821
Autres postes d'immobilisations incorporelles	153 443		16 825			136 618
Immobilisations incorporelles en cours						
Total des immobilisations incorporelles	606 114	-	16 825	114 150		703 439
Installations techniques, matériel et outillages industriels	85 960	12 969				98 929
Installations générales, agencements, aménagements	215 254	180 841				396 095
Matériel de transport	8 072	26 700				34 772
Matériel de bureau, informatique, mobilier	72 400	47 782	3 425			116 757
Immobilisations corporelles en cours	186 833	190 167		-	116 093	260 907
Total des immobilisations corporelles	568 519	458 459	3 425	-	116 093	907 460
Participations capital OSHUN	100 000					100 000
Participations capital UV GERMI MIDDLE EAST		22 069				22 069
Actions propres UV GERMI	70 937	143 834	112 223			102 548
Avances financières UV GERMI MIDDLE EAST		90 154				90 154
Dépôts et cautionnements	150					150
Total des immobilisations financières	171 087	143 834	112 223	-		314 921
						Valeurs nettes des immobilisations au 31/12/2018
Amortissements et dépréciations des immobilisations (Montants en euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018		
Frais d'établissement et de développement	203 919	124 132		328 051		238 770
Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 506	2 337	16 825	29 018		107 600
Immobilisations incorporelles en cours						
Total des immobilisations incorporelles	247 425	126 469	16 825	357 069		346 370
Installations techniques, matériel et outillages industriels	60 102	8 825		68 927		30 002
Installations générales, agencements, aménagements	111 292	39 849		151 141		244 954
Matériel de transport	6 729	3 062		9 791		24 981
Matériel de bureau, informatique, mobilier	40 324	15 171	3 425	52 070		64 687
Immobilisations corporelles en cours						260 907
Total des immobilisations corporelles	218 447	66 907	3 425	281 929		625 531
Participations capital OSHUN						100 000
Participations capital UV GERMI MIDDLE EAST						22 069
Actions propres UV GERMI		11 568		11 568		90 980
Avances financières UV GERMI MIDDLE EAST						90 154
Dépôts et cautionnements						150
Total des immobilisations financières	-	11 568	-	11 568		303 353

A l'issue de sa création, la Société a acquis le 11 février 2010 un fonds de commerce lié à la technologie des ultraviolets pour 105 K€ auprès de la société BORDAS SARL. Ce fonds de commerce représente l'activité exercée par la société.

Conformément aux dispositions de l'article 214-15 du Plan Comptable, la Société a procédé à un test de dépréciation annuel. Au regard des projections de l'activité de la Société au cours des 3 prochaines années et d'une analyse de la valeur de marché du fonds de commerce, la société a conclu que la valeur actuelle du fonds de commerce est supérieure à sa valeur nette comptable. Aucune dépréciation n'a ainsi été constatée.

Les titres de participation SAS OSHUN sont évalués à leur valeur nominale et n'ont subi aucune dépréciation.

Les titres de participations UVGERMI MIDDLE EAST sont évalués à leur valeur nominale et n'ont subi aucune dépréciation.

Les autres titres immobilisés, actions propres UV GERMI sont valorisés à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO, et ont subi une dépréciation de 11 568 € pour tenir compte du cours moyen de l'action enregistré au mois de décembre 2018.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôt et cautionnement, évalués à leur valeur nominale, et d'une avance financière à la filiale UV GERMI MIDDLE EAST pour 90 153,88 €.

Note 3 : Stocks

Stocks

(montants en euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Stocks de matières premières	885 550	675 846
Stocks d'encours de production de biens	263 761	275 059
Total brut des stocks	1 149 311	950 905
Dépréciation des stocks de matière première		
Total dépréciation des stocks		
Total net des stocks	1 149 311	950 905

Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants électroniques, de ballasts, de lampes ultra-violettes, de corps en inox et en PEHD (« polyéthylène haute densité »).

Les stocks d'en-cours sont constitués des équipements de dépollution en-cours de montage dans les ateliers.

Note 4 : Créances

4.1 Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	887 212	927 487
Total brut des créances clients et comptes rattachés	887 212	827 487
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	98 730	88 801
Total dépréciations des créances clients et comptes rattachés	98 730	88 801
Total net des créances clients et comptes rattachés	788 482	838 686

Les produits de la Société sont vendus essentiellement à des distributeurs, des donneurs d'ordre dans le monde de l'environnement et à des collectivités locales.

Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances clients est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

4.2 Détail des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2018, ainsi que leurs ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

**ETATS DES CREANCES
(Montants en euros)
De l'actif immobilisé**

		31/12/2018	
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Titres de participation	122 089		122 089
Actions propres	102 548	102 548	
Avance financière UV GERMI MIDDLE EAST	90 154		90 154
Autres immobilisations financières	150		150
Total de l'actif immobilisé	314 941	102 548	212 393
De l'actif circulant			
Créances clients (1)	887 212	749 880	137 332
Avances, acomptes versés/commandes	7 061	7 061	
Personnel	382	382	
Etat-impôt sur les bénéfices (2)	241 517	241 517	
Etat-produits à recevoir (3)	123 235	123 235	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 040	36 040	
Fournisseurs débiteurs			
Autres débiteurs	17 629	17 629	
Total de l'actif circulant	1 313 076	1 175 744	137 332
Charges constatées d'avance	76 387	76 387	
Total général	1 704 404	1 354 679	349 725

(1) Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux et aux retenues de garantie

(2) La créance « Etat – Impôts sur les bénéfices » se décompose ainsi :

**ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICES
(Montants en euros)**

	31/12/2018	31/12/2017
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	45 829	45 166
Crédit d'impôt recherche	158 564	12 371
Crédit d'impôt innovation	29 324	63 959
Crédit d'impôt apprentissage		
Crédit d'impôt mécennat	4 800	3 000
Total créance "Etat-Impôts sur les bénéfices"	238 517	124 496

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation, compte tenu du statut de PME Communautaire de la Société.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») est imputé sur l'impôt sur les sociétés. La fraction non imputée a fait l'objet d'une demande de remboursement par la Société l'année suivant sa constatation, compte tenu de son statut de PME Communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la Société a utilisé ce crédit d'impôt à la reconstitution de son fonds de roulement.

(3) La créance « Etat - Produits à recevoir » est constituée notamment de subventions à recevoir :

- Subvention du Conseil Régional du Limousin de 14 834 € attribuée le 24 septembre 2015 représentant 50 % des dépenses pour la traduction et l'adaptation de la communication et la participation à des salons Moyen-Orient.
- Subvention du Conseil Régional du Limousin de 88 828 € attribuée le 13 mars 2017 pour le projet AIRCLEAN.
- Subvention BPI dans le cadre du Fonds Unique Interministériel de 19 573 € pour le projet AIRCLEAN, attribué le 04 mai 2017.

Note 5 : Comptes de régularisation

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Crédit bail	1 573	1 574
Honoraires	29 069	25 447
Assurances		
Salons	18 062	
Divers	27 683	9 937
Total des charges constatées d'avance	76 387	36 958

Note 6 : Capitaux propres

6.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2018, s'analyse comme suit :

UV GERMI	Nombre d'actions	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Autres Réserves	Report à nouveau	Résultat net	Capitaux propres
Variation des capitaux propres								
Au 31 décembre 2017	2 575 246	386 287	6 924	6 112 733	175 306		186 398	6 494 852
Affectation du résultat 2017					- 175 306	- 11 093		
Résultat net 2018							- 361 208	
Au 31 décembre 2018	2 575 246	386 287	6 924	6 112 733	-	11 093	- 361 208	6 133 643

6.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2018	31/12/2017
Capital (en euros)	386 287	386 287
Nombre d'actions	2 575 246	2 575 246
Valeur nominale (en euros)	0,15 €	0,15 €

La société n'a pas mis en place de plans de Stock-Options ou de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA). La société compte 583 actionnaires au nominatif, au 31 décembre 2018.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

6.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa création.

Note 7 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

PROVISIONS

(montant en euros)	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Total des provisions pour risques et charges					
	Montant début d'exercice				Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations financières		11 568			11 568
Provisions sur stocks et en-cours					
Provisions sur comptes clients	88 801	13 213	3 284		98 730
Total provisions pour dépréciations	88 801	24 781	3 284		110 298

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

A la date du présent document, la société n'a pas de litiges en cours.

Note 8 : Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont composées d'avances remboursables accordées par des organismes publics (OSEO devenu BPI France).

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des avances conditionnées :

ECHEANCIER DES AVANCES REMBOURSABLES

(Montant en euros)

	Aide à l'innovation BPI 50 K€ Au 31 décembre 2018	Aide à l'innovation BPI 40 K€	Aide à l'innovation BPI 50 K€ Au 31 décembre 2017	Aide à l'innovation BPI 40 K€ Au 31 décembre 2017
Montant dû à 1 an au plus			17 500	13 750
Montant dû à 1 an au plus et mois de 5 ans			3 500	2 750
Montant dû à 5 ans et plus				

La Société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable au cours de l'exercice présenté et l'intégralité des avances conditionnées est soldée au 31/12/2018.

Note 9 : Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

	Emprunt crédit agricole 50 K€ 26/12/2013	Emprunt banque populaire 150 K€ 16/06/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 30/04/2015	Emprunt BPI innovation 300 K€ 16/01/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 01/03/2017	Emprunt crédit agricole 300 K€ 03/01/2018	Emprunt crédit agricole 23,5 K€ 16/11/2018
(montant en euros)							
Au 31 décembre 2017	10 443	75 891	72 500	285 000	127 928		
Encaissement						300 000	23 500
(-) Remboursement	10 443	30 140	30 000	75 000	29 662		385
Au 31 décembre 2018	-	45 751	42 500	210 000	98 266	300 000	23 115

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS AUPRES DES

	Emprunt agricole 50 K€ 26/12/2013	Emprunt banque populaire 150 K€ 16/06/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 30/04/2015	Emprunt BPI innovation 300 K€ 16/01/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 01/03/2017	Emprunt crédit agricole 300 K€ 03/01/2018	Emprunt crédit agricole 23,5 K€ 16/11/2018
ETABLISSEMENTS DE CREDITS (montants en euros)							
Montant	50 000	150 000	150 000	300 000	150 000	300 000	23 500
Date de mise en place	26/12/2013	16/06/2015	30/04/2015	16/01/2015 Terme au 30/06/2022	01/03/2017	03/01/2018	16/11/2018
Durée	60 mois	60 mois	60 mois	30/06/2022	60 mois	66 mois	60 mois
Taux d'intérêts annuel fixe	2,19%	0,95%	0,98%	0,00%	0,90%	0,77%	0,67%
				Différé d'amortissement suivi d'une période d'amortissement linéaire avec une première échéance à terme échu payable le 30/09/2017			
Différé de remboursement	néant	néant	néant		néant	Différé partiel de 24 mois	néant
Mode de remboursement	mensualité constante	mensualité constante	mensualité constante	Trimestriel	mensualité constante	mensualité constante	mensualité constante
Garantie	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**ECHEANCIER DES EMPRUNTS AUPRES
DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS**

	Emprunt crédit agricole 50 K€ 26/12/2013	Emprunt banque populaire 150 K€ 16/06/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 30/04/2015	Emprunt BPI innovation 300 K€ 16/01/2015	Emprunt crédit agricole 150 K€ 01/03/2017	Emprunt crédit agricole 300 K€ 03/01/2018	Emprunt crédit agricole 23,5 K€ 16/11/2018	Total
(montants en euros)								
Au 31 décembre 2018	-	45 751	42 500	210 000	98 266	300 000	23 115	719 632
Montant dû à un an au plus	-	30 428	30 000	60 000	29 930		4 640	154 998
Montant dû à plus d' 1 an et moins de 5 ans		15 323	12 500	150 000	68 336	300 000	18 475	564 634
Montant dû à 5 ans et plus								

Note 10 : Emprunts et dettes financières diverses

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières diverses

EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

	Compte courant André Bordas	Compte courant SarI Bordas	Total
(montant en euros)			
Au 31 décembre 2017	2 181	174 631	176 812
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement			-
(+) Intérêts courus		2 058	2 058
Au 31 décembre 2018	2 181	176 689	178 870

ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES
(montant en euros)

Au 31 décembre 2018	Compte courant André Bordas	Compte courant Sarl Bordas	Total
Au 31 décembre 2018	2 181	176 689	178 870
Montant dû à un an au plus	2 181	176 689	178 870
Montant dû à plus d' 1 an et moins de 5 ans			
Montant dû à 5 ans et plus			

10.1 Compte courant André Bordas

Le compte courant avec André Bordas est remboursable sur demande et ne porte pas intérêt.

10.2 Compte courant SARL Bordas

Le compte courant avec la SARL Bordas est remboursable sur demande et porte intérêts au taux de 1,94 %.

Note 11 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (montants en euros)	Montant brut	31/12/2018		
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts	719 752	155 119	564 633	
Découverts, concours bancaires	419	419		
Emprunts, dettes financières diverses				
Divers				
Associés	178 870	178 870		
Total des dettes financières	899 041	334 408	564 633	-
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 122	15 122		
Fournisseurs et comptes rattachés	750 349	750 349		
Personnel et comptes rattachés	96 348	93 348		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	132 337	132 337		
Etat, taxes et versements assimilés	46 190	46 190		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	8 440	8 440		
Total des dettes d'exploitation	1 048 786	1 045 786		
Total général	1 947 827	1 380 194	564 633	

Note 12 : Détail des charges à payer et des produits à recevoir

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours de l'exercice 2018 :

Détail des charges à payer (montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts		
Emprunts auprès des établissements de crédits	121	179
Frais bancaires à payer	419	327
Emprunts et dettes financières diverses	36 689	34 631
Total des emprunts	37 229	35 137
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs-Factures non parvenues	94 811	4 518
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 811	4 518
Dettes fiscales et sociales		
Personnel-provision pour congés	96 348	86 557
Charges sociales sur provisions congés payés	44 041	38 975
Etat-charges à payer	38 774	30 096
Total des dettes fiscales et sociales	179 163	155 628
Autres dettes	5 015	9 054
Total autres dettes	5 015	9 054
Total général	316 218	204 337

Les produits à recevoir s'analysent comme suit au cours de l'exercice 2018 :

Détail des produits à recevoir (montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs-Avoirs non parvenus	17 053	17145
Factures à établir	12 844	
Etat-Produits à recevoir	123 235	55501
Disponibilités	10 500	1245
Total des produits à recevoir	163 632	73891

Note 13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la mise en place d'installations complètes standards (réacteurs, machinerie...), de réalisations sur-mesure en fonction de spécificités clients et d'études.

Note 14 : Transfert de charges

TRANSFERT DE CHARGES (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Avantages en nature accordés au salariés	25 143	21954
Aides à l'embauche	383	3156
Remboursements CPAM-Prévoyance	101	942
Remboursement d'assurances liés à des sinistres		1268
Remboursement d'organismes formateurs		399
Autre		25
Total des transferts de charges	25 627	27744

Note 15 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Gains de change		
Autres produits financiers	1 238	1 163
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	15 283	1 245
Total des produits financiers	16 521	2 408
CHARGES FINANCIERES (Montants en euros)		
Dotation provision dépréciation immobilisation financière	11 568	
Intérêts sur emprunts	4 382	3 171
Intérêts courus C/C	2 058	2 338
Intérêts bancaires		
Perte de change		
Autres charges financières	683	2 224
Total des charges financières	18 691	7 733

Note 16: Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS

(montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produit de cession des éléments de l'actif cédés	-	9 717
Total des produits exceptionnels	-	9 717

CHARGES EXCEPTIONNELLES

(montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Pénalités, amendes, dons	23015	1840
Charges sur exercices antérieurs	79808	
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés		9740
Redressement d'impôts		
Dotations aux amortissements exceptionnels		122
Total des charges exceptionnelles	102823	11702

Note 17 : Impôts sur les bénéfices

Suite aux levées de fonds réalisées en 2014, 2015 et 2017 les frais relatifs à ces levées (enregistrés en moins de la prime d'émission) ont fait l'objet d'une déduction fiscale conduisant la Société à présenter un résultat fiscal déficitaire dès 2014.

Ainsi, elle ne supporte pas de charge d'impôt au 31 décembre 2018.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont notamment des produits relatifs à des crédits d'impôts au Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit Impôt Innovation (CII) et se sont élevés à :

- 158 564 € de CIR en 2018 et 29 324 € de CII en 2018

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 2 627 K€ au 31 décembre 2018.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France.

Note 18 : Parties liées

18.1 Transactions avec des parties liées

BORDAS SARL

Dans le cadre de la création de la Société en 2010, plusieurs transactions avec la société BORDAS SARL sont intervenues. La société BORDAS SARL est actionnaire à hauteur de 6,56% de la société UV GERMI.

Acquisition d'un fonds de commerce et crédit vendeur

La société a acquis auprès de la BORDAS SARL un fonds de commerce lié à la technologie des ultraviolets. Cette acquisition a été financée par crédit-vendeur sous la forme d'un emprunt de 50 K€.

Financement du besoin en fonds de roulement

Les besoins en fonds de roulement de l'activité ont été financés par l'apport en compte-courant de BORDAS SARL pour un montant initial de 300 K€ rémunérés au taux de 1,94%. Le solde au 31 décembre 2018 du compte courant s'élève à 176 K€ dont 36 K€ d'intérêts capitalisés.

18.2 Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à Conseil d'administration le Président du Conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations versées aux dirigeants de la société UV GERMI au cours de l'exercice 2018 sont les suivantes :

	Exercice 2018			Exercice 2017		
	Rémunération	Avantages en nature ¹⁾	Total	Rémunération	Avantages en nature ¹⁾	Total
Monsieur André Bordas – Président du Conseil d'administration et Directeur général	87 696 €	5 557 €	93 253 €	86 483 €	5 557 €	92 040 €
Madame CHANSIAUD Corinne Administratrice	40 678 €		40 678 €	36 717 €		36 717 €

Note 19 : Engagements donnés

19.1 Indemnité de départ à la retraite

Méthodologie de calcul

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'UV GERMI en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées aux dates de clôture des trois exercices présentés. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision dans les comptes de la Société mais constituent un engagement hors bilan.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2018		31/12/2017	
	Cadres Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Non cadres Métallurgie Corrèze	Cadres Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Non cadres Métallurgie Corrèze
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à la retraite à taux plein entre 65 et 67 ans		Départ volontaire à la retraite à taux plein entre 65 et 67 ans	
Taux d'actualisation	1,31%		1,31%	
Table de mortalité	INSEE 2015		INSEE 2015	
Taux de revalorisation des salaires	2%		2%	
Taux de turn-over	moyen		moyen	
Taux de charges sociales cadres	53%		53%	
Taux de charges sociales Agents de Maîtrise	47%		47%	
Taux de charges sociales Techniciens	43%		43%	
Taux de charges sociales Ouvriers	31%		31%	
Taux contribution employeur	50%		50%	

Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Montant des engagements	59068	56256

19.2 Compte personnel de formation (« CPF »)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Les coûts de formation au titre du CPF sont désormais financés par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (« OPCA ») auquel les cotisations pour la formation professionnelle ont été versées. La société n'a donc plus d'engagement à ce titre depuis le 1^{er} janvier 2015.

19.3 Location financement et location simple

La société a conclu des contrats de crédits-baux pour le financement de certains de ses véhicules. Le tableau suivant présente une information synthétique relative aux engagements de la société :

CREDIT BAIL

(montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur d'origine	80 172	80 172
Amortissements :	20 043	20 043
Cumuls exercices antérieurs	31 703	11 660
Valeur nette comptable	28 426	48 469
Redevances payées		
Cumuls exercices antérieurs	36 640	17 759
Redevances de l'exercice	18 882	18 882
Total	55 522	36 641
Redevances restant à payer		
à un an au plus	18 273	18 882
à plus d'un an et cinq ans au plus	14 252	26 155
à plus de cinq ans		
Total	32 525	45 037
Valeur résiduelle		
à un an au plus	223	
à plus d'un an et cinq ans au plus	6 148	6 333
à plus de cinq ans		
Total	6 148	6 333

A compter du milieu de l'exercice 2016, la société a procédé à un changement du mode de financement des véhicules de transport en passant de contrats de crédit-bail à des contrats de location longue durée.

Les engagements de la Société au titre des contrats de location longue durée sur des véhicules s'analysent comme suit :

**ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE
LOCATION LONGUE DUREE**

(montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
à un an au plus	43493	41869
à plus d'un an et cinq ans au plus	18561	8660
Total	62054	50529

19.4 Baux commerciaux

Locations immobilières

UV GERMI SA a conclu les baux commerciaux suivants :

Bâtiment « Hall d'exposition, bureau d'études, dépôt, unité de fabrication » :

Adresse Zac de la Nau 19240 Saint Viance
 Durée 1^{er} avril 2008 – 31 mars 2020
 Départ anticipé Possible avec un préavis de 6 mois avant l'expiration de la période triennale en cours

Bâtiment « Unité de stockage » :

Adresse Zac de la Nau 19240 Saint Viance
 Durée 1^{er} février 2010 – 31 janvier 2019
 Renouvelé jusqu'au 31 janvier 2022
 Départ anticipé Possible avec un préavis de 6 mois avant l'expiration de la période triennale en cours

Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2018 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location hors charges au 31/12/2018	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
SAINT VIANCE	Hall d'exposition, bureau d'études, dépôt, unité de	01/04/2008	31/03/2020	42 334	42 334	10 583	
SAINT VIANCE	Unité de stockage avec parking	01/02/2010	31/01/2019	42 441	3 537		

19.5 Nantissement du fonds de commerce

La société a consenti deux nantissements au fonds de commerce :

- Le 11 février 2010 au profit de la Banque Populaire Centre Atlantique, pour un montant de 110 819,60 € ;
- Le 24 décembre 2010 au profit de la Caisse Régionale Crédit Agricole Centre France pour un montant de 110 000 €.

Toutefois, les emprunts dans le cadre desquels lesdits nantissements avaient été mis en place ayant été remboursés en totalité, les mains levées sur lesdits nantissements ont été émises en juillet 2017.

19.6 Autres engagements financiers

Cautions bancaires

- Cautions bancaires auprès du Crédit Agricole Centre France de 3 498 € au titre d'une retenue de garantie envers un client à échéance 14 décembre 2021.

Note 20 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société UV GERMI au cours de l'exercice 2018 sont les suivants :

EFFECTIFS	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	18	13
Ouvriers	8	6
Apprenti sous contrat	1	
Contrat de professionnalisation		1
Total effectifs	34	28

Note 21 : Gestion et évaluation des risques financiers

La Société UV GERMI peut se trouver exposée à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, la Société UV GERMI met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de la société UV GERMI est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société UV GERMI n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

21.1 Risque de taux d'intérêt

La Société UV GERMI n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où aucune dette à taux variable n'a été souscrite

21.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société UV GERMI fait appel pour ses placements de trésorerie et ses dépôts à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Les produits de la Société sont vendus essentiellement à des distributeurs, des donneurs d'ordre dans le monde de l'environnement et à des collectivités locales.

Le risque crédit est considéré comme faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

21.3 Risque de change

Les échanges commerciaux internationaux sont réalisés en euros par la société.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité à l'international ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Note 22 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Mission de commissariat aux comptes	15 750	100%	5 250	12%
Services autres que la certification des comptes			36 882	88%
Autres prestations directement liées à la mission de commissaire aux compte				
Total des honoraires	15 750	100%	42 132	100%

Note 23 : Evènements postérieurs à la clôture

UV GERMI a participé pour la quatrième fois à l'International Water Summit (IWS) à Abu Dhabi. A l'occasion de la septième édition de ce Sommet, l'équipe d'UV GERMI MIDDLE EAST a consolidé sa présence et renforcé ses liens avec les acteurs majeurs du secteur de l'environnement.

8/ DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport annuel d'activité présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant l'exercice et de leur incidence sur les comptes annuels, des principales transactions entre les parties liées.

André BORDAS

Président Directeur Général



Responsable de l'information financière

Madame Corinne CHANSIAUD
Contrôleuse Financière
Téléphone : 05.55.88.18.88
Mail : cchansiaud@uvgermi.fr